



## Règlement Intérieur Plateforme ADN dégradé Labex CeMEB

- Respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'ISEM (9h-18h) ;
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer dans les locaux de la plateforme ;
- Ne pas pénétrer dans la salle d'extraction si les UVs sont allumés, et donc les éteindre au préalable (interrupteur dans le sas près de la porte de la salle d'extraction). Porter un équipement de protection (blouse à manches longues, masque, charlotte, chaussons de protection et des gants stériles) lorsque vous entrez dans la salle d'extraction, en particulier pour la réalisation de vos expériences ;
- Tout matériel entrant dans les locaux doit impérativement être neuf et ne pas en ressortir. Dans le cas contraire, il ne doit absolument pas y revenir ;
- Si vous entrez dans les locaux avec des objets dans vos poches (téléphone portable, clés, ...), ces objets doivent absolument y rester pendant toute la durée de votre expérience ;
- Aucun matériel ou échantillon amené par les utilisateurs de la plateforme ne doit être entreposé inutilement dans la salle d'extraction. Dans le cas contraire, tout doit être identifié (nom, date, contenu, dangerosité éventuelle du produit) et ne restera stocker que temporairement dans cette salle. Des caisses et des boîtes vous seront procurées dans ce but ;
- Assurer vous que tout le matériel est disponible (matériel à autoclaver, réactifs, consommables, équipement de protection : blouses, masques, charlottes, gants, manchons, surchausses) quelques jours avant d'accéder à la plateforme ;
- La veille, nettoyer les locaux (paillasses, machines, sols) à l'eau de javel (salle d'extraction) ou avec du DNA away (salle pré-PCR) qui sont à votre disposition dans les salles ; regrouper le matériel et les produits nécessaires avant la manipulation ;
- Jour J : manipuler sur un plan de travail propre et dégagé ; nettoyer correctement le matériel à l'eau de javel après manipulation et le ranger après séchage ; respecter le rangement des produits et du matériel ;
- Laisser le poste de travail et, de manière générale, les locaux propres ;
- Utilisez les récipients spéciaux mis à votre disposition pour l'élimination de solvants et autres produits chimiques liquides ou prévenir les responsables techniques ; à la fin de votre expérience, videz les poubelles de paille et mettre les sacs des poubelles biologiques et chimiques dans le sas afin que les responsables puissent les jeter ;
- Aucun matériel étranger aux locaux ne doit rester sur les paillasses. Dans le cas contraire, il sera jeté ;
- Pour l'utilisation du matériel, consulter les notices d'utilisation et se reporter, éventuellement, à l'affichage dans les locaux.
- Ne pas oublier de remettre les UVs après utilisation des locaux.

Dans le cas où des clés vous sont remises, vous êtes totalement responsable des allées et venues dans la salles et du matériel qui s'y trouvent. De plus, ces clés doivent être rendues quotidiennement aux personnes responsables (9h-18h).